

Suspension de la procédure des élections sociales de 2020

Le 19 mai 2020

Droit collectif

La loi publiée au Moniteur belge ce jeudi 14 mai 2020 lève l'insécurité juridique liée à l'interruption de fait de la procédure des élections sociales, intervenue dans la plupart des entreprises à la mi-mars 2020. Elle règle une série de questions pratiques posées par cette interruption exceptionnelle.

Vous en trouverez tous les détails et un exposé pratique dans **notre newsletter PDF**, en cliquant [ici](#).

**Sotra est un cabinet d'avocats spécialisés en droit social,
dans le secteur privé et le secteur public.
Notre valeur ajoutée découle de l'excellence de nos services et de notre proximité.**

Avenue Louise 65 Louizalaan 1050 Bruxelles – Brussel | + 32 (0)2 2 899 50 50
Passage de l'Atelier, 6 bte 2 – 5100 Jambes | + 32 (0)81 39 17 30

www.sotra.be | info@sotra.be